

## 7. Missions de l'enseignant

### Missions

- participer à l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement (PPA) en étroite liaison avec le pôle thérapeutique et éducatif de l'établissement : positionnement des jeunes, définition du temps de scolarisation, objectifs d'apprentissage, modalités etc... ;
- assurer une mission d'enseignement auprès des élèves en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- accompagner la scolarisation des jeunes en milieu ordinaire, en fonction de leur projet, en leur apportant les démarches et outils adaptés à leurs besoins ;
- participer aux réunions d'équipe pluridisciplinaire ;
- participer aux équipes de suivi de la scolarisation (ESS).

### Compétences attendues

- aptitude au travail pluridisciplinaire et au partenariat ;
- mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'adaptations pédagogiques en réponse à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap ;
- bonne connaissance du développement psychologique et de la nature des troubles de l'enfant et de l'adolescent ;
- bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap.

### Cadre réglementaire

L'enseignant, sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH, est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ITEP.

Il est soumis aux obligations réglementaire de service : 24h en présence d'élèves et 108 h annualisées pour les temps de coordination et synthèse.

Pour aller plus loin :

-  [Référentiel ROCA](#)